



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 04468

Numéro SIREN : 812 950 509

Nom ou dénomination : A.S.A

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2016 sous le numéro de dépôt A2016/015554



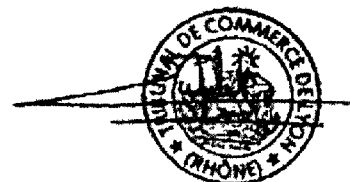
4731270

Dénomination : A.S.A
Adresse : 348 avenue Charles de Gaulle 69200 Venissieux -
FRANCE-

n° de gestion : 2015B04468
n° d'identification : 812 950 509

n° de dépôt : A2016/015554
Date du dépôt : 02/06/2016

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 24/05/2016



4731270

A.S.A

SAS unipersonnelle au capital fixe de 500 euros.
348 AVENUE CHARLES DE GAULLE
69200 venissieux.
RCS Lyon 812950509

Le 24-05-2016 à 10 heures, au siège de la société,

Le (la) soussigné(e) :

- Monsieur ALTAY MUHARREM, né le 02/05/1969 à SINOP (99) (turquie), marié, de nationalité TURC, demeurant 348 AVENUE CHARLES DE GAULLE, 69200 VENISSIEUX.

représentant l'intégralité des actions de la société, participe à

L' ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé par Monsieur ALTAY MUHARREM, président de cette assemblée, est

Dissolution anticipée de la société
Définition du siège de liquidation
Nomination du liquidateur

A COMPTER DU 24-05-2016 :

RESOLUTION N° 1

La société est dissoute par anticipation pour cause de cessation d'activité. Elle est par conséquent mise en liquidation volontaire à compter de la même date.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

RESOLUTION N° 2

Monsieur ALTAY MUHARREM, né le 02/05/1969 à SINOP (99) (turquie), marié de nationalité TURC demeurant 348 AVENUE CHARLES DE GAULLE 69200 VENISSIEUX, est nommé liquidateur pour la durée de la liquidation. celui-ci (celle-ci) déclare accepter ces fonctions. Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société dissoute.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

RESOLUTION N° 3

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les actionnaires sous réserve notamment des dispositions de l'article L 237 du code de commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30. De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal qui sera signé par la collectivité des actionnaires.

Fait à venissieux le 24-05-2016 en quatre exemplaires originaux.

Signatures :



Monsieur ALTAY MUHARREM

Enregistré à : S.I.E. LYON 8° - VENISSIEUX

Le 24/05/2016 Bordereau n°2016/1 259 Case n°21

Ext 4226

Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

La Contrôleuse des finances publiques

